



L'ACTUALITÉ

DÉBATS ET DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le Conseil d'administration confédéral
s'est réuni les 5 et 6 juillet.**

La mesure de la représentativité des organisations professionnelles et la restructuration des branches apportent des changements importants dans le paritarisme du BTP ce qui oblige la CAPEB à se repositionner par rapport à la FFB. Les membres du Conseil d'administration en ont largement débattu en introduction de leur réunion.

Ils ont ensuite pris connaissance d'une étude réalisée par un prestataire extérieur à propos des missions déléguées par Constructys et le FAFCEA à la CAPEB et sur la manière dont elle pourrait se différencier et donc valoriser son action auprès des entreprises. La poursuite de cette étude a été décidée afin de bien cerner les enjeux et les perspectives dans le cadre nouveau de la réforme de la formation professionnelle.

Au titre des questions de formation, un tour d'horizon a été fait sur la réforme en cours (projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ») ainsi que sur la nouvelle mission confiée à l'ISM pour promouvoir les formations dispensées par la CAPEB auprès des nouveaux Élus et proposer aux stagiaires d'une promotion de l'École des Cadres un parcours de formations personnalisé à la suite du cycle de l'École des Cadres. Le Conseil a, par ailleurs, examiné les questions internes au Réseau : les désignations aux postes à

pourvoir dans les instances de représentation au titre de la CAPEB ou de l'U2P, les préconisations du COG du Fonds de Développement du Réseau, l'adoption du budget confédéral rectificatif, et la fixation du montant de la cotisation 2019 et de l'abonnement au Bâtiment artisanal. À cet égard, le Conseil d'administration a décidé de ne pas relever les différentes composantes de la cotisation à l'exception de la part fixe qui augmentera de 70 centimes et de l'abonnement au Bâtiment Artisanal qui augmentera de 50 centimes.

**L'assemblée générale
2019 se déroulera
sur 3 jours et demi,
soit du 9 au 12 avril.**

Le calendrier des réunions confédérales 2019 a été soumis pour approbation aux membres du Conseil d'administration. Il sera très prochainement mis en ligne sur ARTUR afin que l'ensemble des CAPEB départementales et régionales puissent l'intégrer et en tenir compte dans l'organisation de leurs propres réunions.

Le Conseil d'administration a décidé que l'assemblée générale 2019 se tiendra à Nice dans le format de Brest, à savoir 3 jours et demi. Ainsi, l'assemblée générale débutera le mardi 9 avril 2019 en début d'après-midi et se terminera le mercredi 10 avril au soir, les jeudi et vendredi étant entièrement consacrés aux Journées Professionnelles de la Construction.

Rappelons, une nouvelle fois, à ce sujet que les délégations à l'Assemblée Générale de la CAPEB et aux Journées Professionnelles de la Construction ont vocation à être différentes (les préoccupations abordées étant d'ordre différent) ce qui permet d'alléger très sensiblement la contrainte temps pour chaque délégué.

Le Conseil d'administration a, par ailleurs, donné son accord à la signature d'un partenariat entre Béranger Développement et BDR Therméa, la maison mère de Chappée, De Dietrich et Oertli. Les membres du Conseil ont ensuite détaillé et validé les orientations politiques de la CAPEB en matière de santé et de sécurité.

Ils ont, d'autre part, décidé que la Confédération organiserait un colloque intitulé « Les entretiens de la Rénovation » d'ici la fin de l'année ou au début 2019 afin de valoriser le rôle de la CAPEB et des entreprises artisanales sur ces marchés et faire en sorte qu'elles soient mieux accompagnées.

(Suite p. 4)

ÉCONOMIE

RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT TOTAL

La CAPEB et Total ont renouvelé la semaine dernière leur partenariat en vue de favoriser la réalisation de travaux de rénovation énergétique.

Rappelons que le dispositif des certificats d'économies d'énergie et des CEE dits « précarité » impose aux fournisseurs d'énergie de promouvoir l'efficacité énergétique et de contribuer au financement de travaux d'économie d'énergie. Or, il faut aussi rappeler que les entreprises artisanales du bâtiment sont en première ligne pour conseiller leurs clients sur la rénovation énergétique et réaliser les travaux puisque 68% des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments sont réalisés par les entreprises de moins de 20 salariés.

Par ce partenariat, Total affirme donc sa volonté de tenir ses obligations vis-à-vis des pouvoirs publics, tout en permettant aux adhérents de la CAPEB de faire bénéficier à leurs clients de primes pour



le financement de travaux d'économie d'énergie. Des réunions d'information seront organisées afin de présenter le dispositif aux entreprises artisanales du bâtiment.

Des outils d'information, nouveaux ou refondus, seront proposés, pour leur permettre de bien appréhender l'offre CEE de Total (particulièrement le niveau des primes

accordées en fonction des travaux réalisés) et d'en faire bénéficier leurs clients (particuliers, collectivités, entreprises,...) : outils marketing, fiches techniques, convention type, etc.

La mise en place d'une hotline technique durant toute la durée du contrat est également prévue pour répondre à toutes leurs questions sur le dispositif CEE.

→ AIDES AUX RÉGIONS : L'EUROPE MOINS GÉNÉREUSE

À l'instar des Etats qui la composent, l'Union européenne doit faire face à des contraintes budgétaires sérieuses. De fait, les fonds européens dont bénéficient nos régions françaises depuis des années risquent d'être singulièrement rognés.

Il faut dire que l'Europe, qui doit se passer de la contribution britannique, doit financer dans le même temps de nouvelles priorités : lutte contre le terrorisme, sécurité, migrants, etc.

Evidemment, l'association des régions de France est montée au créneau pour défendre ces financements qui sont d'autant plus indispensables que les dotations de l'Etat français ont déjà été réduites et continueront de l'être, vu l'état des finances publiques et la volonté de l'exécutif de réduire les dépenses.

Quand on sait que la France arrive en troisième position des Nations les plus bénéficiaires de ces fonds européens, on comprend l'enjeu.

Or, l'Union européenne étudie des pistes plutôt inquiétantes à cet égard : réserver ces fonds aux régions « moyennement » riches ou bien seulement aux plus pauvres. Dans le premier cas, la moitié des régions françaises devront mettre une croix sur ces financements. Dans le second cas, elles devront toutes s'en passer...

La Commission n'a cependant pas l'intention de mettre tout le monde au régime sec. D'ailleurs, le fonds InvestEU, qui prendra la suite du plan Juncker, devrait permettre de financer des projets locaux en utilisant les crédits européens comme garantie publique pour susciter un effet de levier sur les investissements privés. 15,2 milliards d'euros devraient ainsi être investis dans ce nouveau fonds avec l'espoir de déclencher 650 milliards d'investissements privés de 2021 à 2027.

On rappellera que le plan Juncker a permis de générer 290 milliards d'investissements et a fourni un financement à 635 000 petites entreprises. InvestEU pourra être mobilisé dans les infrastructures durables (dont la couverture numérique, l'approvisionnement en matière première, la gestion des déchets), la recherche, l'innovation et le numérique, les PME, les compétences et les investissements sociaux (incluant l'éducation, l'accessibilité, le logement étudiant, etc.). À suivre donc !

63,4 MILLIARDS

C'EST LE MONTANT DU FONDS DE COHÉSION EUROPÉEN
QUI DEVRAIT FONDRE SUR LA PÉRIODE 2021/2027.

→ CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE : LA CAPEB ET L'APCMA SIGNENT UNE CONVENTION

Au 1^{er} octobre 2018, tous les marchés publics supérieurs à 25 000 € HT devront être passés de façon dématérialisée.

Cela signifie, notamment, que les entreprises doivent impérativement disposer à compter de cette date d'une signature électronique. C'est dans cette perspective que la CAPEB vient de signer une convention avec l'APCMA. La précédente convention que la CAPEB avait signée avec l'APCMA ayant pris fin en 2017, il s'agissait de proposer rapidement une nouvelle solution aux entreprises. Le certificat numérique dénommé « CERTIMETIERSARTISANAT » est promu par le réseau des Chambres de Métiers sous la marque CERTIGNA. Ce certificat de signature électronique garantit la confidentialité et la sécurité des échanges entre les entreprises et leurs partenaires, permet d'accomplir les formalités et déclarations administratives, sociales et fiscales, via Internet (URSSAF, Net-entreprises, ...) et de satisfaire à l'obligation de réponse dématérialisée aux marchés publics à compter du 1^{er} octobre 2018. Des précisions seront très prochainement apportées sur ARTUR sur ce dispositif et la manière de se procurer ces certificats électroniques.





SOCIAL

→ SANTÉ SÉCURITÉ : DEUX NOUVELLES CAMPAGNES DE TESTS

IRIS-ST vient de lancer une nouvelle campagne de test avec SINGER Safety et la collaboration de la CAPEB Nord.

Il s'agit d'une campagne de test spéciale vêtement de travail. Les volontaires pour ces tests sont 10 artisans maçons et 11 artisans peintres dont 1 femme artisan. Une réunion bilan est, d'ores et déjà, programmée pour le début du mois de septembre.

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat noué avec PPG et avec la mobilisation de la CAPEB Mayenne et de la CAPEB Sarthe, une nouvelle campagne de tests d'un produit de façade PPG a débuté le 29 juin dernier au sein de la CAPEB Sarthe.

Dix artisans peintres de Sarthe et Mayenne se sont portés volontaires pour mettre en œuvre le Pancrytex D2 de la gamme Aéro de PPG.

Ce produit a la particularité d'avoir une densité plus faible que les produits traditionnels, le bidon de 15 L devenant ainsi moins lourd à porter.

Les testeurs ont 3 mois pour le mettre en œuvre et vérifier qu'il correspond à leurs attentes et à leurs besoins. Ils se retrouveront le 28 septembre prochain au sein de la CAPEB Mayenne pour donner leurs avis en toute transparence à PPG.

GOUVERNEMENT

→ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DEVANT LE CONGRÈS

Comme il l'avait promis une fois élu, le Président de la République s'est présenté cette semaine devant le congrès réuni à Versailles pour faire le bilan de sa première année de mandat. Il a réaffirmé que sa priorité était de construire une économie solide et de mener une politique de baisse des dépenses publiques. Après avoir donné aux entreprises des marges de manœuvre pour leur permettre d'actionner des leviers de croissance, il entend s'atteler maintenant à « un nouveau contrat social et à l'Etat providence du XXI^{ème} siècle ». C'est ce sujet qui fera l'objet de la conférence sociale avec les partenaires sociaux le 17 juillet. S'y ajoutera également la santé au travail. Le Président de la République s'est défendu d'être un président des "riches" en rappelant que "si l'on veut partager le gâteau, la première condition, c'est qu'il y ait un gâteau". Il s'est voulu rassurant sur les retraites, affirmant que la réforme à venir n'aurait pas d'impact sur les actuels retraités et niant la volonté qu'on lui prête de supprimer les pensions de réversion.

Enfin, il a évoqué deux grands chantiers. L'un, dès l'automne, visant à créer un cadre et des règles pour garantir que l'islam se pratiquera partout de manière conforme aux lois de la République. L'autre, à plus long terme, est la lutte contre le terrorisme islamiste qui, a-t-il dit, est "le combat d'une génération".

RÉSEAU

→ UN NOUVEAU PRÉSIDENT DANS L'INDRE

Le Conseil d'administration de la CAPEB de l'Indre a élu un nouveau Président en la personne de Didier Fronteau. Nous lui adressons tous nos encouragements syndicaux.

→ CONTRATS COURTS : LE BÂTIMENT NÉGOCIE

Lors des discussions paritaires qui ont précédé l'accord relatif à l'assurance chômage, les partenaires sociaux se sont refusés à régler la question des contrats courts.

Le Gouvernement a donc brandi la menace de la sanction : si les branches ne négocient pas sur ce sujet d'ici la fin de l'année, il imposera un dispositif de bonus-malus pour sanctionner les entreprises qui abusent des contrats courts.

Si beaucoup de branches préfèrent attendre le vote de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » avant d'agir, le bâtiment a décidé, lui, d'ouvrir les discussions. Les partenaires sociaux se sont ainsi réunis mardi, pour la première fois, sur la base des données chiffrées produites par l'Unedic.

Mais entre-temps, le Président de la République semble avoir changé son fusil d'épaule en demandant aux partenaires sociaux de reprendre leurs négociations paritaires sur l'assurance chômage et sur la lutte contre la précarité dès le mois de septembre. À suivre donc !

LOBBYING

→ AVENIR PROFESSIONNEL : LE GOUVERNEMENT DÉPOSE DE NOUVEAUX AMENDEMENTS

Le Sénat examinait cette semaine le projet de loi en séance publique. À cette occasion, le Gouvernement a déposé de nouveaux amendements à son propre texte. L'un de ces amendements prévoit que jusqu'à la fin 2021, France Compétences pourra financer les CFA qui ont des besoins de développement ou de trésorerie consécutifs à des projets de renforcement ou d'extension de leur offre de formation. Un autre amendement permet aux entreprises de financer leur propre CFA sur la part quota de la taxe d'apprentissage.

Par ailleurs, les préparations à l'apprentissage devraient être intégrées dans le programme d'actions de l'Etat consacré aux jeunes sortis du système scolaire sans qualification. Les apprentis pourraient par ailleurs obtenir une aide financière pour passer leur permis de conduire qui serait financée par l'enveloppe dédiée à la péréquation interbranches gérée par France compétences. Enfin, le Gouvernement a déposé un amendement visant à généraliser sur l'ensemble du territoire l'expérimentation qui était prévue sur quelques régions seulement concernant le contrat de professionnalisation expérimental destiné à apporter au salarié une compétence définies conjointement avec son employeur et non pas à obtenir un diplôme ou un titre. Il n'est évidemment pas certain que les sénateurs adoptent ces amendements mais à partir du moment où ils sont présentés par le Gouvernement ils ont toutes les chances d'être intégrés dans le texte, l'Assemblée nationale ayant toujours le dernier mot.

Enfin, à l'occasion de l'examen de ce texte, les rapporteurs avaient adopté un amendement visant à encadrer davantage le travail détaché dans les zones frontalières. Le Gouvernement a déposé un amendement de suppression de ces mesures que nous considérons pourtant très utiles pour limiter la prolifération des abus des détachements dans ces zones.

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

ACCUEIL D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT DANS LE RÉSEAU

Mardi, le Président confédéral a accueilli Angelo Paganessi, le nouveau Président de la CAPEB de l'Aube, avec son Secrétaire général Nicolas Favin, pour une journée d'intégration au cours de laquelle ils ont pu échanger avec les principaux directeurs de pôle.

CESE ET CONFÉRENCE À BRUXELLES

Le Président de la CAPEB assistait mercredi à la plénière du Comité Economique et Social Européen au cours de laquelle a eu lieu un débat sur la modernisation de l'économie européenne, vue au travers d'un approvisionnement énergétique décentralisé, d'un transport durable et du développement économique régional. Le vice-président de la Commission européenne chargé de l'Union de l'énergie, Maroš Šefčovič, participait à ce débat. Par ailleurs, le Ministre autrichien des Arts de la Culture et des Médias a présenté les priorités de la présidence autrichienne à la tête de l'Union européenne pour les six prochains mois. Le même jour, Patrick Liébus est intervenu à l'Université libre de Bruxelles au sein d'une conférence sur la stratégie visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne. Il a rappelé que 75 % du parc immobilier de l'Union européenne est considéré comme inefficace au niveau énergétique et que l'utilisation d'énergie dans les bâtiments est responsable de 40 % de la consommation finale d'énergie et de 36 % des émissions



de CO² dans l'Union européenne. Il a insisté pour que les incitations financières (et en particulier le taux de TVA) soient suffisantes et stables pour que les ménages puissent réaliser des travaux, faute de quoi le défi de l'amélioration de la performance énergétique ne pourra être relevé comme il le doit.

BUREAU ET CONSEIL NATIONAL DE L'U2P

Le Bureau et le Conseil National de l'U2P ont dressé un état des lieux des négociations en cours en vue de constituer un OPCA//OPCO des entreprises de proximité. Il a également été question du rapport relatif au partage de la valeur ajoutée, de la réforme des retraites, de la restructuration des branches professionnelles et enfin de la plateforme entreprises 2024 dans le cadre de l'organisation des jeux olympiques.

UN BUREAU EXCEPTIONNEL DU PLAN BÂTIMENT DURABLE

Patrick Liébus participait jeudi au bureau exceptionnel du Plan Bâtiment Durable qui a été essentiellement consacré au développement du Plan de rénovation des bâtiments. Il s'agissait de l'analyser, point par point, pour permettre au Président Philippe Pelletier, de présenter l'avis du Plan Bâtiment Durable devant le comité de pilotage du Plan de rénovation des bâtiments.

LOBBYING

→ LE PROJET DE LOI ELAN EXAMINÉ PAR LE SÉNAT

Au cours de leur examen du projet de loi Elan, les députés ont adopté une disposition qui rend opposable le diagnostic de performance énergétique.

Le texte précise, en effet, que le locataire peut « se prévaloir à l'encontre du bailleur des informations contenues dans le diagnostic de performance énergétique ». Les sénateurs auront à se prononcer à ce sujet. Si elle demeure en l'état, cette disposition pourrait entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 2020. Pour la CAPEB, cette disposition suppose que le DPE soit fiable, ce qui n'est pas vraiment le cas

aujourd'hui. Il reste donc un an et demi pour y parvenir. De son côté, le Conseil Supérieur de la Construction s'est félicité de cette mesure qui est propre à redonner confiance aux clients. Par ailleurs, la CAPEB a été entendue par les sénateurs sur la question des paiements différés. En effet, le projet de loi prévoyait initialement d'autoriser les offices publics de l'habitat à insérer des clauses de paiement différé dans leurs marchés. Or, c'est un grand principe du droit des marchés publics, les clauses de paiement différé sont interdites. Qui plus est, ces clauses auraient

eu pour effet de supprimer tout accès des PME et TPE à la commande publique, réduisant la concurrence aux seuls groupes en capacité de financement suffisante pour supporter de telles clauses. L'amendement proposé par la CAPEB visait à en rester à l'état du droit actuel. Il a été repris et adopté par les sénateurs. Enfin, en commission, ces derniers n'ont pas remis en cause l'amendement adopté à l'Assemblée nationale sur la nécessité de procéder à des études de sol. Reste à savoir s'il sera maintenu ou non en séance publique qui devrait se terminer le 24 juillet.

(Suite de la p. 1)

Un état des lieux a aussi été dressé du projet ABCD : présentation des éléments constitutifs de la campagne de communication d'une part et état d'avancement des réflexions et choix du prestataire qui accompagnera le COPIL dans ses réflexions concernant la mise en place, au niveau de la Confédération, d'un éventuel SVP CAPEB et d'une communication prête à l'emploi au service des CAPEB départementales d'autre part. Par ailleurs, un autre état des lieux a été fait concernant la

mise en œuvre de la plateforme 3.0 en présence du tout nouveau Président de la SAS (en charge du développement de la plateforme), Guillaume De Maussion. Enfin, les membres du Conseil d'administration ont accueilli, le jeudi midi, Bernard Stalter, le Président de l'APCMA, pour signer une convention permettant de mettre à la disposition des entreprises artisanales un certificat de signature électronique simple à utiliser et moins coûteux que ceux disponibles par ailleurs sur le marché.



Crédit photo : CAPEB